

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 10 septembre 2021

N° 2021 - 35

Nombre de délégués en exercice :	15	L'an deux mil vingt et un, le 10 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	12	
Votants :	12	
Nombre de voix :	15	
Date de la convocation :	03 septembre 2021	

Présents : Mmes MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,
MM. BELLOC, BESSEDE, LAMOLINAIRIE, MERIEL, REGAMBERT,
SALOMON, VAISSIERES, VERIL et WEILL.

Absents excusés : MM. ASTRUC, DEPRINCE et JAZEDE.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Paierie Départementale)
M. BOUNIOLS (CdC du Quercy Caussadais)
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

OBJET : Désignation des représentants à AMORCE

AMORCE est l'Association nationale au service des Collectivités territoriales des Associations et des Entreprises. Elle regroupe les Communes, les Intercommunalités, les Syndicats Mixtes, les Régies, les SEM, les Départements, les Régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette Association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

Le SDD82 a adhéré à AMORCE depuis le 1^{er} juillet 2020. En conséquence, Monsieur le Président propose :

- de désigner un membre titulaire pour représenter l'Association au sein des diverses instances,
- de désigner un membre suppléant en cas d'absence du membre titulaire.

AR Prefecture

082-258201367-20210910-DELIB2021_35-DE

Reçu le 14/09/2021

Publié le 14/09/2021

Monsieur le Président fait appel à candidature :

- Monsieur Michel LAMOLINAIRIE est candidat pour représenter l'Association en tant que titulaire au sein des diverses instances et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- Monsieur Alain BELLOC est candidat pour être membre suppléant en cas d'absence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE.

*

**

En conséquence, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ELIT Monsieur Michel LAMOLINAIRIE pour représenter l'Association en tant que titulaire au sein des diverses instances et l'AUTORISE à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,
- ELIT Monsieur Alain BELLOC en tant que membre suppléant pour remplacer Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, membre titulaire, en cas d'absence.

Fait et délibéré le 10 septembre 2021

Le Président,
Michel WEILL

